

LA POUPONNE

N° 105 DECEMBRE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 DECEMBRE 2019 - EXTRAITS

Présents : Patrick **MILLET**, Christiane **BOUCHARD**, Sébastien **CAILLET** Hélène **DENOYER**, René **DESSERRIERES**, Hervé **FONTAINE**, Valérie **GARÇON**, Guylaine **MEILLAN**, Jean-Pierre **MINAND**, Philippe **NOUVEAU**, Céline **TROPIBANI**, et Claude **VIARD**.

Absents excusés : Céline **GALLONE**,
Gilbert **GRANDJEAN** (qui donne pouvoir à René **DESSERRIERES**).

Secrétaire de séance : Hervé **FONTAINE**

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 30 en demandant s'il y a des questions concernant le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1- Agent de nettoyage : renouvellement du contrat de travail :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de contrat à durée déterminée de Mme **RUSSO Paola**, à compter du 04/01/2020 jusqu'au 03/01/2021, pour une durée hebdomadaire de 19,50/35^{ème}.

2- Travaux de voirie : demande de fonds de concours à la CCPA :

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement comme suit :

DEPENSES HORS TAXE		RECETTES HORS TAXE	
TRAVAUX VOIRIE	17 024,22 €	Fonds de concours CCPA	8 512,00 €
		AUTOFINANCEMENT	8 512,22 €
TOTAL	17 024,22 €		17 024,22 €

Et autorise le maire à solliciter l'aide de la CCPA par le biais du fond de concours pour un montant de 50 % du montant HT des travaux soit la somme de 8 512,00 €.

3- SIEA : déplacement d'un point lumineux :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, valide le programme détaillé de l'opération de déplacement du point lumineux N° 159 et adopte le plan de financement définitif ci-après, incluant les travaux proprement dits, les honoraires de la Maîtrise d'œuvre et une marge pour imprévus :

Montant des travaux inscrits au programme T.T.C.	2 870,00 €
Soit montant H.T.	2 391,67 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T Syndicat	0 €
<hr/>	
Participation du Syndicat	334,83 €
Fonds de compensation de TVA	470,79 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune (compte 6554) (Appel de fonds de 85 % du montant de cette dépense soit 1 754,72 €)	2 064,38 €
	<hr/> 2 870,00 €

4- Point lumineux N° 159 : convention avec un administré :

Le conseil municipal, ayant validé les travaux du SIEA pour le déplacement du poteau d'éclairage public N° 159, permettant à M. MINAND Louis Alexandre de créer un accès à sa parcelle cadastrée B 379 ; une convention sera signée entre la commune et M. MINAND afin que ce dernier prenne à sa charge le coût total des travaux.

5- Budget principal : virement de crédit N° 3

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le virement de crédit ci-dessous afin de procéder au paiement du SIEA et encaisser le règlement de M MINAND Louis Alexandre, ainsi que les dépenses de voirie et du réseau d'électricité au budget principal, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
INVESTISSEMENT				
D- 4581 – opération sous mandat Dépenses		2 500 €		
R – 4582 – opération sous mandat Recettes				2 500 €
R – 10226 Taxe d'aménagement			2 500 €	
D – 2151 réseaux de voirie		20 000 €		
D – 2313 constructions	30 000 €			
R – 21534 Réseau électricité		7 500 €		
Total Investissement	30 000 €	30 000 €	2 500 €	2 500 €
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

6- Banque Populaire : avenant au prêt N° 07139050

Suite à une erreur la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté concernant l'avenant au prêt N° 07139050 (construction cantine), le conseil municipal, à l'unanimité valide la nouvelle proposition comme suit :

MONTANT	262 427,97 €
TAUX FIXE	1,80 %
DURÉE EN ANNÉES	13
PERIODICITE	Annuelle
ECHEANCE montant annuel	22 820,97 €
DATE DÉBLOCAGE	05/06/2019
DATE 1 ^{ère} ÉCHÉANCE	05/06/2020

7- Accessibilité phase 2 : choix des entreprises

Sur proposition de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 29/11/2019, le conseil municipal, à l'unanimité, retient les entreprises suivantes pour effectuer les travaux d'accessibilité :

LOT N°	DESIGNATION	ENTREPRISE	HORS TAXE	TTC
1	GROS OEUVRE - VRD	MENAND	31 587,20	37 904,64
2	MENUISERIES BOIS	MENUISERIE BEAL	20 675,07	24 810,08
3	METALLERIE	OLIVIER FRERES	19 986,03	23 983,24
4	PLATRERIE – PEINTURE - PLAFONDS	EZM PEINTURE	13 170,88	15 805,06
5	CARRELAGE - FAIENCE	POUPON	10 458,00	12 549,60
6	ELEVATEUR PMR	ADS ELEVATEURS	21 900,00	26 280,00
7	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	CASELLA	12 022,00	14 426,40
8	VENTILATION – PLOMBERIE - SANITAIRE	CAILLET Jérôme	10 172,00	12 206,40
TOTAL			139 971,18	167 965,42

8- Accessibilité phase 2 : demande d'un fonds de concours à la CCPA

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement de ce projet comme suit :

DEPENSES HORS TAXE		RECETTES HORS TAXE	
TRAVAUX ACCESSIBILITE PHASE2	139 971,18 €	DETR	26 720,00 €
MAITRISE ŒUVRE	45 100,00 €	FONDS CONCOURS CCPA	79 175,00 €
		AUTOFINANCEMENT	79 176,18 €
TOTAL	185 071,18 €		185071,18 €

Et autorise le maire à solliciter l'aide de la CCPA par le biais du fond de concours pour un montant de 50 % du montant HT des travaux soit la somme de 79 175,00 €.

9- Boulangerie « la Pouponne » :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y avait deux personnes intéressées pour reprendre le commerce suite à la liquidation judiciaire. Un seul projet présentait les garanties, notamment financières, nécessaires. C'est donc Bastien PAULET de la boulangerie TATUP qui a été retenu. L'objectif est d'ouvrir la boulangerie avant fin février.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de louer le commerce de la boulangerie à M. Bastien PAULET et la Boulangerie TATUP et valide la remise des clés aux nouveaux locataires à compter de la signature du bail. Il reconduit le montant du loyer mensuel à 815,39 € hors taxe avec une TVA à 20 %, révisable chaque année au 01/04 avec l'ICC du troisième trimestre et fixe le 1^{er} loyer à la date du 1^{er} avril 2020.

10- Tarifs communaux 2020 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne modifie pas les tarifs en vigueur et les reconduit comme suit pour 2020 :

Camion outillage	emplacement	50.00 €
CIMETIERE		
Concession simple 2M2	15 ans	90.00 €
	30 ans	180.00 €
	50 ans	300.00 €
Concession double 4M2	15 ans	180.00 €
	30 ans	360.00 €
	50 ans	600.00 €
Columbarium - 1 CASE (4 urnes)	15 ans	180.00 €
	30 ans	360.00 €
	50 ans	600.00 €
CAVEAUX		2 650.50 €
FOYER COMMUNAL		
Habitants de St-Sorlin	1 journée 8 H à 18 H	100.00 €
	1 week-end	200.00 €
non résident à St Sorlin	1 journée 8 H à 18 H	200.00 €
	1 week-end	400.00 €
caution pour tous		500.00 €
associations de Saint-Sorlin		gratuit
LOCAL du STADE le week-end		
UNIQUEMENT pour les habitants de St-Sorlin		80.00 €
caution		200.00 €
location BANCS et TABLES (ne quittent pas la commune)		
UNIQUEMENT pour les habitants de St-Sorlin		
GRATUIT pour les associations du village	BANC	1.00 €
	TABLE	3.00 €
DROIT de PLACE OCCUPATION		
DOMAINE PUBLIC	Le mètre linéaire	3.0 €

11- Réfection du toit du lavoir de Calimacha :

René DESSERRIERES informe qu'il reste du budget au poste « bâtiment » et qu'il serait bien de refaire le toit du lavoir de Calimacha. Il précise que 2 entreprises ont été contactées pour établir un devis. Après étude des devis, il y a presque 2 000 euros de différence.

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise la moins-disante, Nord Isère Charpente, pour un montant de 5 471,50 € HT, pour réaliser les travaux de réfection de la toiture du lavoir.

12- Bail à ferme :

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le bail à ferme concernant la location des parcelles communales cadastrées ZB 623 et ZB 625 à M. ROLLAND Frédéric de Sauvage 01260 SAINT-GERMAIN-SUR-RENON pour une durée de 9 ans.

13- Rémunération des agents recenseurs :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rémunérer les 3 agents recenseurs sur la base d'un SMIC en vigueur au mois de février 2020. Ce montant sera réglé en une seule fois au mois de février 2020. Les agents recenseurs recevront 20,00 € brut pour chaque séance de formation.

14- Informations diverses :

Mr le maire Informe que le nouveau tracteur est arrivé.

Mr le maire informe que les travaux de démolition de la maison CHABANNE se feront en janvier ou février 2020

A l'approche de la fin de l'année, le maire souhaite informer le conseil municipal sur la situation financière de la commune.

René DESSERRIERES informe qu'il a rencontré notre trésorier au centre des impôts d'Ambérieu en mai dernier et que celui-ci lui a dit que la commune était financièrement très saine et que les principaux indicateurs étaient meilleurs que la moyenne des communes de même catégorie démographique du Département et de la Région.

Concernant le Budget Principal, les estimations à moins d'un mois du terme de l'année, laisse présager un résultat excédentaire proche de 125000€ pour le budget Fonctionnement.

De plus, pour le budget Investissement, le montant prévu pour les travaux d'accessibilité (décalés en 2020) étaient de 233000€. Les résultats de l'appel d'offre (point 7- ci-dessus) permettront une économie d'environ 50000€.

ELECTIONS MUNICIPALES : CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION

- L'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin).

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)





REUNION PUBLIQUE DE LA CLI

Une réunion publique de la Commission Locale d'Information de la Centrale du Bugey aura lieu le 16 décembre 2019 à 18h30 au Centre International de Rencontres de St Vulbas.

Le nouveau Plan Particulier d'Intervention, passé de 10 à 20km (soit de 35 à 121 communes), sera présenté avec les modalités d'organisation préventive des secours en cas d'accidents susceptibles d'affecter les populations. Informations également sur la distribution des comprimés d'iode.



VŒUX DU MAIRE

Le VENDREDI 10 JANVIER 2020 à 19 h 30 AU FOYER COMMUNAL



FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Le mardi 24 décembre 2019

Le jeudi 02 janvier 2020

RECENSEMENT de la POPULATION

Du

16 janvier au

15 février 2020



Merci de réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs :

- Mme Marie-Claude GRANDJEAN
- Mme Christel LAROCLETTE
- Mme Dominique TONDA

*Répondez sur internet, c'est encore plus simple :
le-recensement-et-moi.fr*





AGENDA

DECEMBRE :

Mercredi 18 : Sortie cinéma

Vendredi 20 : distribution des sacs jaunes aux ateliers municipaux

JANVIER :

Vendredi 10 : Vœux du maire

Samedi 18 : concert dessiné au Lycée de St sorlin



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapoupponne01@gmail.com



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Vendredi de 16h à 19h

Tous les samedis de 10h à 12h.

**Le maire et le conseil municipal vous souhaitent
d'excellentes fêtes de fin d'année.**

